



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

### Séance du 28 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Julie MANNEVEAU, M. André LE COZ, Mme. Catherine LAMOUR, M. Guillaume TAHON, Mme. Isabelle FIACRE, Philippe MARLE  
Mme. Marie-Pierre COSQUER M. Michel PICHAVANT, Mme. Karine ALIOUANE

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme Katell CHANTREAU

Absent(e)s : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA

Pouvoirs : Mme Katell CHANTREAU donne pouvoir à M Guillaume TAHON

Secrétaire : Mme Isabelle FIACRE

Date de convocation : 21 juin 2022

### **DCM 2022-20 : Marché de restauration collective en liaison froide : Attribution**

La commune de POULDERGAT assure la restauration scolaire de l'École publique Yves RIOU pour une moyenne de 60 repas par jour.

En mars 2022, la municipalité a fait le choix de se désengager auprès de son fournisseur MEDIREST avec lequel elle était en contrat depuis 2015 afin de relancer une consultation plus en phase avec les enjeux actuels et de répondre au mieux aux attentes des enfants et des parents.

Le marché relancé prévoyait notamment à ce titre :

- La mise en concordance avec la loi Egalim
- La suppression des plats et barquettes plastiques
- L'accent sur le local
- La mise en place de commissions tripartites d'évaluation : mairie / parents / prestataire
- La mise en place de clauses sociales au sens de l'article L 2113-12 du code de la commande publique : marché réservé aux entreprises adaptées

La consultation a été lancée le 11 mai sur le site <http://www.megalisbretagne.org> et sur le site internet de la commune <https://www.pouldergat.fr> pour une réception des offres attendue le 7 juin à 12h.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 juin 2022.

Au terme de la procédure, seule une entreprise répondait aux critères du marché réservé : SASU Les Ateliers de Cornouaille

Leur offre est de 3,46€ HT par repas pour une période de 2 ans avec la possibilité tacite de reconduire une année.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2123-1-1 du Code de la commande publique

Vu l'article L 2113-12 du Code de la commande publique

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 14 juin 2022

### Après en avoir délibéré à l'unanimité

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le marché de restauration collective en liaison froide ainsi que tous les avenants s'y rapportant en faveur de l'entreprise SASU Les Ateliers de Cornouaille pour un montant de 3,46€ HT par repas et pour une période de 2 ans reconductible 1 an.

### **DCM 2022-21 : Marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie en Pôle Culturel – 3<sup>ème</sup> lieu : Attribution**

Le Maire indique que par délibération en date du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a donné un accord sur le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en Bibliothèque et Tiers lieu.

A l'issue de la phase « Etudes », une mise en concurrence selon la procédure adaptée a été lancée en application de l'article R 2123-1-1 du Code de la Commande Publique et ce, afin de sélectionner les entreprises chargées de la réalisation des travaux.

La publicité de l'avis d'appel à la concurrence a été effectuée sur le site dématérialisé Megalisbretagne.org et dans les annonces légales du Télégramme et Ouest France.

Au terme de la procédure, les résultats sont les suivants sachant que pour certains lots, des propositions sont retenues en solution de base avec des variantes techniques : (RAO joint en annexe de la présente note)

Lots	désignation	entreprise	euros HT
Lot 1	Démolition, Gros-Œuvre, VRD	Sebaco	86 351,61
Lot 2	Charpente et bardage bois	Sebaco	8 448,39
Lot 3	Couverture ardoises et zinc	Hello	32 608,35
Lot 4	Menuiseries extérieures Alu	Le Grand	21 417,95

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Lot 5	Doublages, cloisons, plaquisterie	Atlantic Bât	28 000,00
Lot 6	Menuiseries intérieures bois	Lautridou	20 500,72
Lot 7	Revêtements de sols souples	Le Teuff	7 225,08
Lot 8	Sols carrelés, faïence	Le Teuff	6 810,00
Lot 9	Serrurerie	Corlay	3 000,00
Lot 10	Peinture, ravalement	PRC	12 894,06
Lot 11	Electricité	EDC	21 420,75
Lot 12	Plomberie sanitaire, chauffage, VMC	CTS	51 919,22
Lot 13	Stores	Lautridou	2 346,16
Lot 14	Traitement de bois	Ligavan	1 536,60

**TOTAL MARCHÉS DE TRAVAUX : 304 478,89€ HT**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2123-1-1 du Code de la commande publique

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre du 14 juin 2022

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer les projets de marchés de travaux relatifs au projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en Bibliothèque Tiers lieu pour les montants énumérés ci-dessus ainsi que tous les avenants s'y rapportant.

### **DCM 2022-22 : Convention d'utilisation de Ti ar vugale : sophrologie**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention à intervenir avec M. Christophe Bernard, Sophrologue, pour l'occupation de la salle Ti ar vugale.

M. Christophe Bernard sollicite l'occupation de la salle Ti ar vugale, deux soirées par semaine, afin d'y dispenser des cours de sophrologie, à titre libéral.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Pour cette occupation de salle, la convention prévoit une location trimestrielle d'un montant de 225€ à laquelle s'ajoute une participation annuelle forfaitaire de 150 € aux frais de chauffage et d'éclairage.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** la convention de location de la salle Ti ar vugale à M. Christophe Bernard pour une durée d'un an et un montant trimestriel de 225€ ainsi qu'une participation annuelle forfaitaire de 150 € aux frais de chauffage et d'éclairage

**AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les avenants s'y rapportant.

### DCM 2022-23 : Subventions aux associations 2022

Monsieur Ronan KERVAREC et Madame Marie-Pierre COSQUER membres de bureaux d'associations concernées par la délibération, sortent de la salle.

*Rapporteur : Henri SAVINA*

La commission finances s'est réunie le 13 mai 2022 afin de traiter les demandes de subventions aux associations pour l'année 2022, pour avis.

POULDERGAT - SUBVENTIONS 2022	2021	2022		
		Montant demandé	Proposition Commission	Vote Conseil Municipal
<b>ASSOCIATIONS DE POULDERGAT</b>				
Amzer Gwech'all	/	/	/	0€
Comité de jumelage	/	/	/	0€
An Diharzierien	250 €	250 €	250 €	250 €
Ape école Yves RIOU	3 000 €	3 500 €	3 000 €	3 000 €
Comité d'Animation	/	300 €	300 €	300 €
Club Amitié	300 €	300 €	300 €	300 €
Pouldergat Geeks	Pas de dde	250 €	250 €	250 €
Glaziked Bihan	300 €	/	/	0€
COOP scolaire école Yves RIOU	300 €	300 €	300 €	300 €
FNACA	150 €	150 €	150 €	150 €
Glaziked	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Pouldergat Sports	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
RASED	73 €	73 €	73 €	73 €
Réseau des écoles rurales du Cap	486 €	450 €	450 €	450 €
Société de Chasse Ar Goulet	300 €	300 €	300 €	300 €
Société de chasse le Renard	100 €	100 €	100 €	100 €
<b>Total associations de</b>	<b>10 259 €</b>	<b>10 973 €</b>	<b>10 473 €</b>	<b>10 473 €</b>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

POULDERGAT				
ASSOCIATIONS EXTERIEURES				
Amicale des donneurs de sang bénévoles du pays de Douarnenez	100 €			0€
Banque Alimentaire	160 €	160 €	160 €	160 €
Planète Pesto		1 000 €	450 €	450 €
Comité du département du Finistère du prix de la Résistance et de la Déportation		libre		0€
France Alzheimer	100 €	100 €	100 €	100 €
Restaurants du cœur	160 €	170 €	170 €	170 €
Secours catholique	100 €	100 €	100 €	100 €
Ass des Paralysés de France		libre		0€
Ass Française des sclérosés en plaques		libre		0€
Solidarité Paysanne		libre		0€
Radio KERNE	150 €	150 €	150 €	150 €
MFR		150 €		0€
Association Prévention Routière - Comité du Finistère		libre		0€
ADAPEI 29		libre		0€
APE Pierre LE LEC		libre		0€
UNAF (arbitres de foot du finistère)		libre		0€
Handisport Quimper Cornouaille		libre		0€
Handball Club cap-sizun		libre		0€
bibliothèque Sonore Quimper		libre		0€
Eau et rivières de Bretagne		libre		0€
Association Leucémie espoir 29		libre		0€
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>770 €</b>	<b>1 830 €</b>	<b>1 130 €</b>	<b>1 130 €</b>

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** les demandes de subventions formulées pour l'année 2022 ;

**VU** les crédits votés en 2022 au compte 6574 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

**DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2022 telles que réparties dans le tableau ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à procéder à leur versement.

### **DCM 2022-24 : Convention annuelle d'objectifs avec ULAMIR : 2022**

Monsieur Ronan KERVAREC, membre du bureau de l'ULAMIR, se retire.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de POULDERGAT et l'ULAMIR du Goyen centre social, il est conclu chaque année une convention annuelle d'objectifs pour le pilotage du centre social.

La convention 2022 sont transmis en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la proposition de convention annuelle d'objectifs avec l'ULAMIR centre social du Goyen pour le pilotage du centre social pour l'année 2022

**VU** l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs avec l'ULAMIR centre social du Goyen pour le pilotage du centre social pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APROUVE** la proposition de convention annuelle d'objectifs avec l'ULAMIR centre social du Goyen pour le pilotage du centre social pour l'année 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tous les documents permettant son exécution.

**PRÉCISE** que la convention est transmise en annexe de la présente délibération.

**PRÉCISE** que le montant annuel de la convention est de 9 048€ inscrits au compte 6574.

### **DCM 2022-25 : Budget Ville : Décision modificative n°1 2022**

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP)

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Principal telle que présentée ci-dessous :

### Section de fonctionnement :

Pas de modification en recettes et en dépenses

### Section d'investissement :

#### Dépenses

Opération	Chapitre	Article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
94 - Aménagement du bourg	23	2313	500 000 €	- 60 000 €	440 000 €
101 - Travaux de bâtiments	23	2313	33 000 €	+ 5 000 €	38 000 €
100 - Acquisition de matériel	21	2184	4 000 €	+ 5 000 €	9 000 €
Total dépenses section				-50 000 €	

Opération 94 : – 60 000€ prévus suite à l'attribution des marchés de travaux du 3<sup>ème</sup> lieu : ajustement des crédits.

. Opération 101 : + 5 000€ prévus pour le ravalement de l'école et la mise aux normes du système de sécurité incendie de la salle Ti An Holl : ajustement des crédits.

. Opération 100 : + 5 000€ prévus pour l'achat d'un four professionnel de remise en température ainsi qu'un frigo pour la cantine scolaire. Une enveloppe complémentaire pour la remise en état du mobilier. Les équipements actuels appartiennent à l'ancien prestataire.

### Recettes

Opération	Chapitre	Article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
ONA - Opération non-individualisée	16	1641	90 209,05 €	-50 000 €	40 209,05 €
Total recettes section				-50 000 €	

. ONA : diminution de l'emprunt d'équilibre du budget, conformément à la baisse prévisionnelle des dépenses en investissement.

### **Le Conseil Municipal,**

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOPTÉ** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

**PRÉCISE** que le budget s'équilibre alors comme suit :

- Section de fonctionnement - recettes et dépenses : 915 193,95€
- Section d'investissement – recettes et dépenses : 869 077€

### **DCM 2022-26 : Pôle Culturel : Attribution du nom du lieu**

Une consultation citoyenne a été lancée par le comité de pilotage du 3<sup>ème</sup> lieu afin d'attribuer un nom à l'ancienne Mairie qui sera réhabilitée en 2022-2023 pour la création d'un pôle culturel : 3<sup>ème</sup> lieu – médiathèque.

Sur les différents choix proposés, la mairie a recueilli l'avis de 158 participant.e.s. (2 choix par participant.e.) dont les votes se répartissent comme suit :

### **Résultats consultation nom 3<sup>e</sup> Lieu**

- X Trouz ar vorc'h > 40 voix
- X La maison du bourg > 25 voix
- X L'ampoule > 22 voix
- X Ti flap > 89 voix
- X Ti-kêr kozh > 37 voix
- X Ar chidourn > 26 voix
- X An teuzar > 48 voix



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Conformément au règlement établi lors de la consultation, les deux noms ayant obtenus le plus de voix doivent être départagés lors d'un vote du Conseil Municipal. En lice :

- « Ti flap »
- « An teuzar »

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DONNE** le nom de « Ti Flap » Au Pôle Culturel : 3<sup>ème</sup> lieu - médiathèque

### **DCM 2022-27 : Pôle Culturel : demande de subvention Pacte Finistère 2030**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne Mairie en Pôle Culturel : tiers-lieu bibliothèque, la commune est en mesure de solliciter le département sur une subvention au titre du volet 2 du Pacte Finistère 2030.

A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin de solliciter une subvention de 30 000€.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**SOLLICITE** une subvention de 30 000€ auprès du Département du FINISTERE dans le cadre du dispositif PACTE FINISTERE 2030 – volet 2 – année 2022.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

*Fin du Conseil Municipal : 19h02*

SAVINA Henri	
MARLE Philippe, 1 <sup>ier</sup> adjoint	
LOZAC'HMEUR Jeannine, 2 <sup>ième</sup> adjointe	
KERVAREC Ronan, 3 <sup>ième</sup> adjoint	
CHANTREAU Katell	
ALLIOUANE Karine	
TAHON Guillaume	
COSQUER Marie-Pierre	
GUIAVARC'H Rafael	
BIKOND-NKOMA Elisabeth	
PICHAVANT Michel	
FIACRE Isabelle	
MANNEVEAU Julie	
LE COZ André	
LAMOUR Catherine	
Secrétaire	

Date de convocation : 21 juin 2022